



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 janvier 2012 à 20 h, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant un terrain situé rue de la Tourelle et désigné sous le lot 465-186.

La dérogation vise à régulariser une opération cadastrale visant la création du lot 465-186. Le lot a une superficie de 1990,8 mètres carrés alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 8 000 m<sup>2</sup>. Le lot a une profondeur de 34,25 mètres alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 90 mètres. Les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1.1.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 22<sup>e</sup> jour de décembre 2011.

Jacques Arsenault,  
Directeur général et greffier